



## Menaces et affirmation de faits calomnieux

Par **PhysLEROY**, le **05/12/2008** à **13:56**

Une personne profère à mon encontre des faits que j'estime hautement calomnieux et nuisibles.

Il énonce entre autre chose le fait que je sois malade, d'une maladie hautement infectieuse... (Hors, je suis parfaitement saine.)

Il nuit à ma réputation et de fait, parvient à me faire perdre des opportunités (notamment de travail) des relations lesquelles étaient amicales avant ses allégations, fait une rétention de mes affaires (biens mobiliers)....

Aussi, que dois-je faire ? Est-il possible d'engager une quelconque procédure aux fins de prouver ma bonne foi et rétablir la vérité?

Merci de me répondre.

Sophie LEROY

Par **gigi**, le **05/12/2008** à **17:41**

bjr sophie,ca fait 6 ans j ai quitté mon paye a cause des personnes mechante.Elle(notament mon ex bellemere)a repandu des difamations a mon egard come quoi j aurait Sida,et beaucoup des choses afeuse qui m on fait tres mal.je ne pouvait meme pas a trouvé du travail.Ya rien a faire,faut just ignoré la personne et elle va arreté au moment doné